



démission et ARE après congé parental

Par **lauramuffo**, le **01/03/2010** à **15:37**

Bonjour,

Actuellement en congé parental depuis le 09/08/07 et jusqu'au 10/03/10, je ne reprendrais pas mon poste car nous avons déménagé depuis et que mon employeur n'a rien à me proposer dans ma nouvelle région.

Mes questions :

1. Mon mari a changé d'employeur le 06/07/07 et moi je vais démissionner le 10/03/10 (je touchais les allocations de la CAF depuis le début de mon congé parental).

Est ce que la démission légitime pour regroupement de conjoint va fonctionner sachant qu'il y a presque 3 ans de décalage?

2. Si je peux prétendre ainsi aux allocations chômage:

Comment vont ils calculer mes droits sachant que je n'ai rien touché pendant presque 3 ans et que j'ai 23 bulletins de paie avant du 10.2005 à 08/2007? la période de congé parentale compte t'elle ou ils se basent sur la période avant?

Merci pour votre aide.

Cordialement,